



magazine de la Covati

N°16 - Janvier 2018



Sommaire

4 Développement économique
EPCI, Région, entreprises :
un triptyque gagnant

5 Finances
Gouverner... c'est prévoir

6-7 Enfance-jeunesse
* Nouveau centre de loisirs
* Micro-crèche
* Portail familles

8 à 11 Affaires sociales
* Un café pour les parents
* Une première en Côte-d'Or
* Semaine bleue
* Le CLAS a fait sa rentrée

12 École de musique
Une rentrée bien accordée

13 Tourisme
100 % Nature

14 Affaires générales
Formation des secrétaires de mairies

15 Travaux - voirie
* Nouveaux bureaux à la Covati
* Voie de déplacements doux

16 à 18 Nos communes
* Mieux protégés à Saulx-le-Duc
* Des actions pour développer
l'économie locale
* Lux fait sa comédie

**19 Agenda
des manifestations**

Magazine de la Covati n°16 - janvier 2018

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Luc Baudry • RÉDACTION : Vice-présidents et service communication

PHOTOS : Covati, sauf mention • MISE EN PAGE : Perrine Latouche

IMPRESSION : I.C.O. 17-19 rue des Corroyeurs - 21000 Dijon • TIRAGE : 6200 exemplaires • DÉPÔT LÉGAL : à parution





Édito

La 100^{ème} édition du Congrès des maires s'est tenue en novembre 2017, et, avec mes collègues maires du territoire de la Covati, nous sommes allés porter la parole de la ruralité.

En effet, les majorités présidentielles changent mais les décisions prises par l'État s'inscrivent de manière continue sur le chemin de la dégradation du bloc communal. L'État poursuit son transfert de charges vers les communes et les intercommunalités sans leur en donner les moyens, mais il vient de franchir une étape supplémentaire en encadrant strictement leurs dépenses mettant ainsi fin au principe même de la décentralisation : l'autonomie des collectivités locales.

Il est temps que ce détricotage sournois des différents actes de la décentralisation cesse et que l'État prenne son courage à deux mains et affirme clairement sa volonté de réforme territoriale.

Loin des calculs politiques des couloirs ministériels, les élus de la Covati poursuivent leur travail au plus près de la population. La convention que j'ai signée dernièrement avec François Sauvadet,

Président du Conseil départemental, sacralise notre partenariat en faveur des plus démunis. La répartition claire et précise de nos missions dans l'action sociale améliore l'efficacité de celle-ci et limite indiscutablement les risques de voir une situation délicate échapper au professionnalisme de nos agents respectifs.

L'action sociale et le développement économique ont d'ailleurs été les sujets qui ont rythmé la fin de l'année 2017. En effet nous avons finalisé le partenariat avec le Conseil régional qui permettra à la fois à la Covati d'accompagner les porteurs de projets désireux de s'installer sur son territoire mais qui leur permettra également de bénéficier des aides financières de la Région.

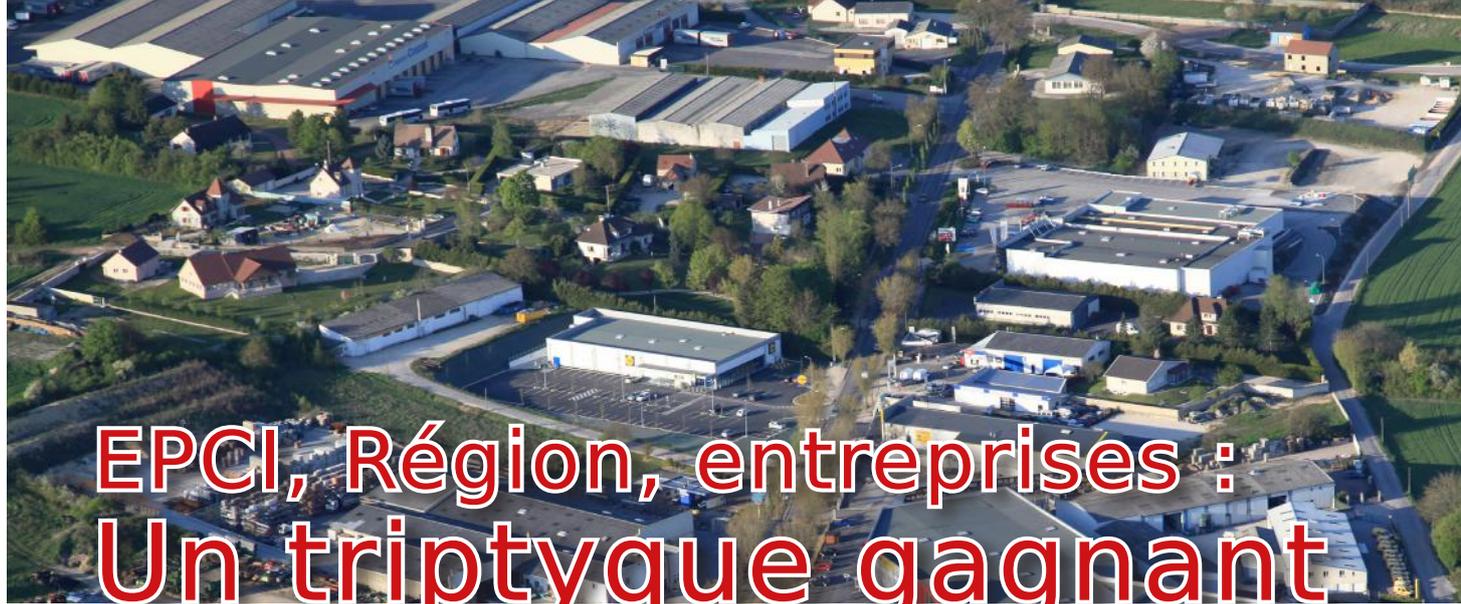
Par l'insertion et l'économie, la Covati amplifie son action en direction de la population dans un souci permanent de veiller à l'intérêt général et à la bonne utilisation des deniers publics.

Je présente mes vœux de bonheur et de réussite à tous les habitants des Vallées de la Tille et de l'Ignon.

Luc Baudry

Président de la Covati





EPCI, Région, entreprises : Un triptyque gagnant

Suite aux transferts imposés par la loi NOTRe en matière de développement économique, la Covati poursuit son travail de mise en œuvre des dispositifs et des partenariats indispensables à un accompagnement efficace des acteurs économiques.

Ont ainsi été finalisés :

1/ Les axes d'intervention en matière de politique locale du commerce

Ce travail était indispensable afin de bien définir la limite entre le champ d'intervention de la Covati et celui des communes membres.

Il a été décidé d'intervenir en faveur :

- de l'organisation de manifestations commerciales,
- du soutien financier à une union commerciale intercommunale,
- de l'organisation d'ateliers thématiques,
- du maintien de l'équilibre commercial territorial (accompagnement, reprise, transmission, veille technologique).

2/ La création d'un règlement d'intervention communautaire destiné à soutenir l'investissement immobilier des entreprises désirant s'installer sur notre territoire

Trois éléments importants :

- les aides de la Covati déclenchent les aides régionales,
- un taux d'aide de 5 % sur une fourchette de 50 000 € à 100 000 € investis sauf cas particuliers (maintien du dernier commerce dans un village, projet économie sociale et solidaire...),
- une aide maximum de 5 000 € par projet.

3/ Une convention de délégation de gestion pour l'exercice de la compétence ZAE (Zone d'activité économique) entre la Covati et les quatre communes concernées (Is-sur-Tille, Marcilly-sur-Tille, Gemeaux, Lux).

Jean-François Brigand
Vice-président en charge
du développement économique



Gouverner... ...c'est prévoir

Ce fameux adage illustre parfaitement la situation financière actuelle de la Covati. En effet, si la collectivité parvient aujourd'hui à assumer les compétences qui sont les siennes et à porter les projets d'investissements malgré le désengagement de l'État, c'est grâce à des décisions prises dès 2014, lors du renouvellement des conseillers communautaires.

Face aux réformes territoriales annoncées, face à la situation préoccupante des finances de l'État, il fallait rapidement anticiper sur la nécessité de mettre en place une nouvelle forme de gouvernance en renforçant la solidarité intercommunale et en rationalisant la dépense publique. C'est ce qui a été fait en décidant très rapidement de mettre en place une fiscalité professionnelle unique et en veillant à mieux dépenser notamment par la mise en place de groupements d'achats, de mutualisation de personnel...

Quelques chiffres (comparaison sur la période 2013/2016) témoignent de l'impact positif de ces décisions :

- le transfert de la fiscalité professionnelle a permis à la fois de maintenir le niveau de recettes pour les communes mais également d'optimiser le niveau de dotation globale de fonctionnement de la Covati de plus de 300 000 €,
- les recettes ont augmenté de 11,74 % alors que les dépenses n'ont connu une hausse que de 9,03 %,
- le résultat comptable (recettes - dépenses) est passé de 253 000 € à 385 000 €,
- grâce à une politique de désendettement, la capacité d'autofinancement (financement des investissements sans avoir recours à l'emprunt) est passée de 116 000 € à 254 000 €.

Ces indicateurs financiers nous permettent d'aborder l'avenir plus sereinement malgré les nombreuses charges qui vont peser dès l'an prochain sur la Covati et la décision de l'État d'encadrer de manière autoritaire la hausse des dépenses de fonctionnement des collectivités.

Nous restons vigilants sur la maîtrise de notre budget tout en assumant notre rôle essentiel dans le dynamisme économique local.

Christophe Monot
Vice-président en charge
des finances



Budget





Nouveau centre de Loisirs

Le projet du nouveau centre de loisirs d'Is-sur-Tille arrive à la phase opérationnelle. La phase de consultation des entreprises est en cours et les premiers travaux doivent débuter dès le début de l'année 2018.

OBJECTIFS

Un bâtiment performant, efficient économiquement, éco conçu et simple d'usage avec une conception basée sur un rôle de dépaysement mais identifiable, avec des espaces mutualisés et modulables. Tels sont les principaux objectifs en terme d'architecture donnés par les élus et les utilisateurs du futur centre de loisirs.

Lieu de vie et de travail confortable permettant le respect des orientations éducatives, il est à la fois un bâtiment mais surtout un outil de développement de la politique Enfance-jeunesse de la Covati.

L'architecte s'est appuyé sur un comité de pilotage pour faire avancer le projet étape après étape et répondre aux attentes de chaque partenaire.

UN PROJET, QUATRE ENTITÉS

Les espaces et services communs sont regroupés. Ils constituent la colonne vertébrale du projet. Trois unités, correspondant aux différents groupes d'âge, viennent se greffer autour d'un espace multi-usages (vestiaire, hall d'exposition, salle supplémentaire d'activités...).

Un cheminement piéton permet d'accéder à l'entrée principale, à l'opposé des deux rues, sécurisant l'accompagnement des enfants par les parents.

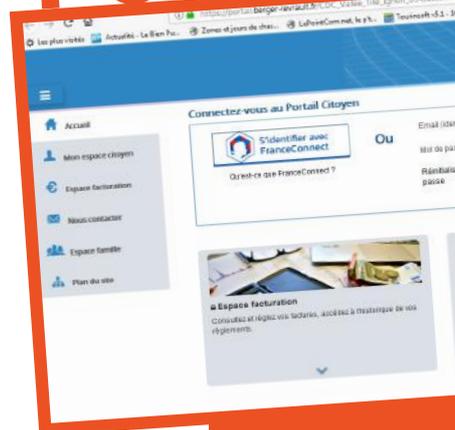
Les trois unités de vie seront traitées en murs à ossature bois à travers une structure, laissant une très grande souplesse d'utilisation intérieure par rapport à l'évolution des cloisonnements nécessaires lors de la pratique de différentes activités et selon le nombre d'enfants accueillis.

La totalité du projet représente 800 m².

Un espace libre est prévu, jouxtant le bâtiment. Il permettra d'accueillir un city stade ou toute autre aire de jeux.



Portail



Micro-crèche

Une nouvelle structure dédiée à l'accueil de la petite enfance ouvrira prochainement dans la commune de Gemeaux.



La micro-crèche est née d'une étude de besoins et d'une réflexion conjointe entre la Covati et ses partenaires.

La disponibilité de locaux dans la commune de Gemeaux, suite à la construction d'une nouvelle école, a libéré des espaces qui accueilleront ce projet.

Dans ce bâtiment, il existait également une salle d'exposition qui sera réouverte après un aménagement important. Celle-ci pourra aussi être proposée comme salle d'associations. Les travaux se poursuivront avec la transformation des salles de classes de l'étage en logements locatifs. Ainsi trois nouveaux appartements répondant aux normes actuelles d'isolation seront proposés : un T1, un T2 et un T3.

La commune de Gemeaux porte les investissements (locaux et aménagements intérieurs) de cette micro structure qui pourra accueillir simultanément 10 enfants. Elle viendra compléter l'offre en matière d'accueil du jeune enfant sur le territoire.

Offre étoffée car, outre ce futur équipement, la Covati recense déjà une Structure multi-accueil de 45 places et un Relais petite enfance à Is-sur-Tille, une micro-crèche privée à Marsannay-le-Bois.

La gestion de cette nouvelle structure sera déléguée au partenaire principal de la Covati dans le domaine de la petite enfance, la Fédération ADMR de Côte-d'Or.

L'ouverture est programmée au début du printemps. Une campagne d'information à destination des familles est déjà programmée.

Avec 500 enfants de moins de 3 ans sur son territoire, la Covati souhaite favoriser l'accueil des enfants en sécurité, dans un environnement propice à leur éveil et à leur épanouissement, respecter les différents temps du parent : vie familiale, professionnelle et personnelle et favoriser le libre choix du mode d'accueil.

Cécile Staiger

Vice-présidente en charge de l'enfance et de la jeunesse



famille



Une nouvelle application informatique est maintenant au service des parents dont les enfants fréquentent les centres de loisirs de la Covati. Les familles ont accès à un espace réservé afin de gérer leurs inscriptions, non seulement pour les temps de restauration, mais également pour les temps périscolaires de toutes les écoles, ainsi que pour les mercredis et les vacances.

Un courrier expliquant les démarches nécessaires afin de bénéficier de ce service est parvenu chez tous les usagers.

Le règlement en ligne des prestations est toujours possible via le nouveau site covati.fr



Une première en Côte-d'Or

La Covati et le Conseil départemental ont signé une convention de partenariat en matière d'actions sociales.



Cette convention est l'aboutissement d'un long travail de toute une équipe : élus, techniciens, partenaires institutionnels et financiers, mais également et surtout les usagers. Elle permet aux personnes âgées de 65 ans et plus, des 23 communes de la Communauté de communes, d'être accompagnées par le service social de la Covati et ainsi d'avoir un interlocuteur unique.

À cette occasion, Thierry Darphin, Maire d'Is-sur-Tille, a accueilli François Sauvadet, Président du Conseil départemental, Luc Baudry, Président de la Covati, Françoise Tenenbaum, Présidente de l'Union départementale des CCAS et tous les partenaires de l'action sociale ainsi que plusieurs bénéficiaires des actions du service.

Plus d'une cinquantaine de personnes étaient présentes pour assister à cette cérémonie, ponctuée par le témoignage émouvant d'une administrée de 83 ans particulièrement impliquée dans ce dispositif.



Un café pour les parents

Un espace de paroles, d'échanges, d'information et d'écoute, ouvert à tous les parents, futurs parents, grands-parents du territoire de la Covati.

Situé à l'Espace de vie sociale (derrière la mairie) à Is-sur-Tille, le café des parents est un espace chaleureux et convivial, où les personnes se retrouvent autour d'une boisson chaude.

Les trois mots d'ordre de ce rendez-vous : rencontrer, s'informer, échanger.

Il est possible d'organiser des rencontres avec des professionnels en fonction des thématiques choisies par les parents (éducation, famille, adolescence, santé...).

**Tous les mercredis
de 9 h à 11 h 30
Temps de présence libre**

**Espace de vie sociale
20 place Général-Leclerc
21120 Is-sur-Tille**

**Angélique TURLOT
03 80 95 47 70
angelique.turlot@covati.fr**



Retour aux années folles !

Dans le cadre de la Semaine bleue, la Covati a organisé un après-midi récréatif à la salle des Capucins à Is-sur-Tille.



450 personnes ont assisté au spectacle *Les années folles*, proposé par Contretemps prod.

Comme tous les ans, un transport gratuit a été proposé aux personnes de 65 ans et plus. Les résidents des Eaux vives, du centre hospitalier d'Is-sur-Tille et de la maison de retraite de Lux ont également répondu présents.

À la fin du spectacle, un goûter a été offert sous chapiteau pour permettre aux participants d'échanger sur leurs impressions et de passer un moment convivial sous un soleil généreux.



Le CLAS a fait sa rentrée

Le Service social de la Covati est opérateur du dispositif CLAS depuis la rentrée scolaire de septembre.

Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) vise à offrir aux enfants et à leurs parents, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour réussir.

Apport éducatif complémentaire à celui de l'école, le CLAS contribue, sur le temps périscolaire, à la réussite de l'enfant en donnant du sens à sa scolarité, en valorisant ses capacités de réussite et en prenant en compte son environnement immédiat.

L'un des enjeux est de rendre possible un changement d'attitude de l'enfant au regard des apprentissages et des actions culturelles proposées par l'école et de renforcer le rôle primordial des parents.

L'accompagnement à la scolarité veillera à offrir aux parents un espace d'information, de dialogue, de soutien, leur permettant une plus grande implication dans la scolarité de leur enfant.

Les actions sont centrées sur l'aide aux devoirs mais également sur les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire et l'accompagnement des parents.

Les accompagnateurs CLAS, les bénévoles et deux coordinatrices, interviennent dans quatre écoles primaires du territoire : Marcilly-sur-Tille, RPI de Gemeaux/Spoy/Pichanges, RPI de Saulx-le-Duc/Villecomte/Courtivron, une fois par semaine et Is-sur-Tille deux fois par semaine.

Les parents peuvent participer gratuitement aux activités culturelles ou sportives du CLAS avec leurs enfants dans la limite des places disponibles.

La participation est de 5 € par enfant et par trimestre.

Michèle Chanussot,
Vice-présidente en charge
des affaires sociales



Afin d'offrir un service de qualité, la Covati recherche régulièrement des bénévoles qui permettent un accompagnement individuel répondant au mieux aux besoins des élèves.





Une rentrée bien accordée !



Le nombre d'inscrits pour cette année 2017-2018 est stable. Ainsi, ce sont plus de 240 élèves qui fréquentent l'école de musique *Les 1000 & une notes* depuis le mois de septembre, en chant choral, en cirque ou dans les différentes classes d'instruments proposés.

Petite nouveauté, les grandes sections de maternelle ont désormais accès à l'éveil par le cours de Jardin musical. Il permet de faire naître puis de développer leur sensibilité et leur capacité d'expression. Associant le jeu et la pratique, ces ateliers proposent des activités vocales, corporelles, instrumentales, de création et d'écoute.

Pour répondre aux demandes, un second cours de cirque à également vu le jour et permet ainsi aux différentes tranches d'âge d'avoir des cours adaptés.

Mais la rentrée est déjà loin et tous travaillent pour préparer concerts, auditions, animations, opéra ou encore spectacles pour cette nouvelle année musicale, sur le territoire de la Covati mais aussi sur celui de la Communauté de communes Tille et Venelle (Grancey-Selongey).

PLANNING DES COURS

- **lundi** : accordéon, percussions, formation musicale, chœur *Arioso*, art du cirque.
- **mardi** : saxophone, formation musicale.
- **mercredi** : piano, flûte traversière, clarinette, saxophone, formation musicale, chœur enfants.
- **jeudi** : trompette, cor, tuba, percussions.
- **vendredi** : hautbois, piano, orchestre junior, flûte traversière.
- **samedi** : trombone, percussions, formation musicale, chœur ado, musiques actuelles, guitare, piano, flûte traversière.

À NE PAS MANQUER !

- **Samedi 20 janvier** à 14 h 30 à la salle des fêtes de Til-Châtel : concert des classes de l'école et remise des diplômes.
- **Mercredi 4 juillet 2018** : portes-ouvertes, salle des Capucins à Is-sur-Tille.

PLUS D'INFORMATIONS

Pierre-Jean YÈME,
 Directeur de l'école de musique
 secrétariat : 03 80 95 32 41
 ou pierre-jean.yeme@covati.fr

Thierry Darphin
 Vice-président en charge
 du tourisme et de la culture



100 % nature

La Covati et les communes de Crécey-sur-Tille et Villecomte ont inauguré deux nouveaux sentiers inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Ces inscriptions permettent de pérenniser ces chemins et de garantir aux usagers une randonnée en toute sécurité.



Sentier du Creux bleu à Mortière • 9,5 km • départ parking du Creux bleu



Sentier du Montaigu à Crécey-sur-Tille • 5,8 km • départ Place du Moulin

Huit sentiers sont actuellement inscrits sur le territoire de la Covati. Ils sont consultables dans le guide touristique des vallées de la Tille et de l'Ignon disponible à l'Office de tourisme, depuis le site internet www.bouger-nature-en-bourgogne.com, ou encore depuis l'application *Balades en Bourgogne* qui permet une promenade commentée. Ces chemins sont entretenus et balisés grâce au partenariat avec l'association *Is loisirs nature*.

Soucieuse de développer les activités de pleine nature, la Covati s'engage chaque année à inscrire de nouveaux sentiers de randonnée et prépare actuellement des parcours de VTT.

Thierry Darphin

Vice-président en charge du tourisme et de la culture



RAPPEL POUR LA PÉRIODE HIVERNALE

L'hiver est une période de chasse ! Renseignez-vous auprès de vos mairies pour connaître les jours concernés.

L'Office de tourisme ré-ouvrira ses portes le **mardi 27 février**



Formation Secrétaires de mairie

Dans le cadre de sa volonté d'apporter un accompagnement dans l'évolution des textes réglementaires, la Covati propose régulièrement des rencontres entre les techniciens des 23 communes qui composent l'intercommunalité.

C'est ainsi que le 7 novembre, une réunion a été organisée afin d'échanger sur le Pacte civil de solidarité (PACS), dont la compétence a été transférée aux communes le 1^{er} novembre 2017.

Stéphanie Place, responsable de l'état-civil à la mairie d'Is-sur-Tille, est venue présenter les termes de la loi et les obligations qui s'imposent aux officiers d'état-civil dans l'enregistrement des PACS.

Ces réunions sont également l'occasion pour les secrétaires de mairie, qui exercent leur mission souvent de manière isolée, de partager les difficultés qui sont les leurs au quotidien et de bénéficier de retours d'expérience de leurs collègues.

Bruno Brilliard
Directeur général
des services



Voie de déplacements doux

La Covati réalise sur l'ancienne route de Diénay, entre le cimetière d'Is-sur-Tille et l'entrée de Diénay, une voie réservée aux piétons et vélos.

Cet axe de circulation est en effet très fréquenté par les randonneurs, coureurs et autres cyclistes. C'est pourquoi des travaux de mise en sécurité sont réalisés.

Une voie spécifique d'un mètre de largeur est créée afin de séparer les voitures des autres utilisateurs.

Les travaux sont réalisés par l'entreprise *Colas*. Ils ont bénéficié d'une subvention de 30 % de la part du Conseil départemental à travers le Programme de soutien à la voirie (PSV), pour un coût total de 63 400 €.



Nouveaux bureaux pour la Covati

À mesure des prises de compétences et de l'arrivée de nouveaux collaborateurs, les locaux du château Charbonnel ont dû être réaménagés. Les espaces ne correspondaient plus aux besoins de la Covati en constante évolution. En attestent les récentes prises de compétences comme l'instruction des autorisations du droit des sols, la restauration scolaire ou les zones d'activité économique.

Des travaux de réhabilitation ont donc été engagés en juin. 173 m² ont été isolés, murs et plafonds, les espaces ont été divisés pour une meilleure optimisation et un éclairage économique à base de LED a été mis en place.

7 bureaux et une salle de convivialité ont ainsi été créés ainsi qu'une salle de réunion pouvant accueillir une vingtaine de personnes environ.

Pour ce projet, la Covati a fait le choix de travailler avec des entreprises locales :

- placo, isolation et peinture : entreprise Legeley fils à Is-sur-Tille,
- maçonnerie, démolition : Llorca bâtiment à Tarsul,
- électricité : GL Elec à Savigny-le-Sec,
- plomberie, chauffage : entreprise Sellenet à Chaignay,
- menuiserie : Dominique Robinet à Is-sur-Tille,
- déplacement de cloison vitrée : entreprise C2P à Longvic.

La maîtrise d'œuvre a été assurée par les services techniques de la Covati.



Le montant total des travaux s'élève à 84 154 € HT.

Des subventions ont été obtenues auprès du Conseil départemental, à hauteur de 21 350 € et auprès de l'État dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), à hauteur de 27 699 €.

L'auto-financement s'élève donc à 35 105 € soit 41,7 % du coût total.

Jean-Denis Staiger

Vice-président en charge des travaux et de la voirie



**TRAVAUX
VOIRIE**

Covati
notre quotidien
pour la sécurité

avec
la participation
du Conseil
départemental
de la Côte-d'Or

COVATI
DES VALLEES DE LA TILLE ET DE L'IGNON



Milieux protégés à Saulx-le-Duc

Des moutons plutôt que des machines.

La pelouse communale de Saulx-le-Duc, qui fait partie du site Natura 2000* du massif forestier de la Bonière, a la particularité d'être sur un sol calcaire avec une certaine exposition au soleil qui lui confère des caractéristiques de milieu ouvert méridional. De fait, elle héberge des espèces végétales typiques, comme l'Inule des Montagnes, qui est protégée en Bourgogne.

Cette pelouse est aussi le témoignage d'anciennes pratiques paysannes en cours jusque dans les années 50 et qui l'ont maintenues ouverte.

Pour parer à la menace de fermeture de la pelouse et à la perte de biodiversité que cela engendrerait, des travaux mécaniques pour limiter l'envahissement des prunelliers ont pu être financés en décembre 2016 dans le cadre du programme Natura 2000. À présent, pour maintenir l'ouverture, les moutons rustiques d'entretien de Frédéric Marcouyoux sont sur place. Ils pâturent l'endroit de mi-juillet à début octobre, dans le cadre d'une convention avec la mairie de Saulx-le-Duc et l'ONF, gestionnaire du site.

Pour optimiser la présence des moutons, la surface a été divisée en différentes parties avec un parc mobile.

Le pâturage estival mené est extensif en suivant un cahier des charges. La pelouse est entretenue de manière adaptée aux enjeux écologiques et les moutons ont ainsi un espace de pâture. Chaque partie y trouve son compte.

L'animation du site se fait via le PETR Seine-et-Tilles et par les financements européens du programme FEADER (Fonds européens agricoles pour le développement rural) qui est un instrument de la Politique agricole commune. Les travaux de restauration ont été financés à 100 % par le ministère de la Transition écologique et solidaire.

Camille Delaplace,
03 80 35 22 75
cdelaplace@pays-seine-et-tilles.fr

*Note : * Natura 2000 est un réseau et un programme européen décliné par chaque pays membre visant la préservation des milieux naturels et des espèces reconnus d'intérêts communautaires. Ce dispositif permet de financer des actions portées par des acteurs du territoire. Sur le secteur Seine-et-Tilles, quatre sites ont été désignés entre 2004 et 2005 et bénéficient de cette reconnaissance : le Val Suzon, les sources de l'Ignon, les massifs forestiers autour de Moley et ceux autour de Curtil-Saint-Seine.*

Des actions pour développer l'économie locale

Une réunion d'informations destinée aux artisans et aux agriculteurs a eu lieu samedi 18 novembre à la mairie de Marsannay-le-Bois.

Animée par Jean-François Brigand, Vice-président en charge du développement économique à la Covati, son but était de présenter les actions menées par la Covati dans le domaine économique et également de faire connaître le rôle du Club entreprendre.

La commune de Marsannay-le-Bois compte plus de vingt artisans qui, pour la plupart, non pas de structure particulière pour leur entreprise.

Ce rendez-vous a également permis de présenter les actions du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), ainsi que celle du Club entreprendre.



Lux fait sa comédie

Depuis la rentrée de septembre, le Foyer rural de Lux propose une nouvelle activité *Comédie musicale* chaque mercredi à la salle polyvalente.

Bercée depuis toujours par la musique et la danse, Julie souhaite partager ses passions avec une nouvelle troupe sur le territoire de la Covati. L'idée est bien sûr de monter un spectacle annuel incluant chorégraphies modernes et chants "micro" sur des extraits de la variété française (Goldman, Bruel, Louane, Soprano, Kids United, Renaud...) et internationale (Sia, Beyonce, Rihanna, David Guetta, Adele, Ed Sheeran...).

Forte de près de 15 ans d'animation bénévole de cette activité, Julie a à cœur d'aider ces artistes à exprimer leurs talents. Le but est de développer la confiance en soi et les capacités d'expression de chacun, dans une ambiance sans prise de tête, de confiance et de complicité.

L'activité est proposée aux enfants à partir du CP, aux collégiens, lycéens et adultes, danseurs expérimentés ou débutants, chanteurs confirmés ou non !

N'hésitez pas à les rejoindre pour un moment de détente et de lâcher prise chaque semaine !

Séances le mercredi après-midi à partir de 16 h 30 (horaires échelonnés selon l'âge).

Cotisation annuelle 25 €.

Contact et informations :

Julie LENEVEU

06 77 90 08 48

ou sur Facebook : [fb.me/MusicaliesLux](https://www.facebook.com/MusicaliesLux)



Agenda

des manifestations

Janvier

Marcilly-sur-Tille, samedi 13

Fête des sapins

Til-Châtel, samedi 20

Concert et remise des diplômes de l'école de musique

Février

Marcilly-sur-Tille, vendredi 2

Lecture-spectacle par la compagnie Îlot 135

Is-sur-Tille, samedi 3

Soirée dansante

Is-sur-Tille, samedi 10

Spectacle *Metallos et dégraisseurs*

Marcilly-sur-Tille, dimanche 25

Le Cabaret cirque, par la compagnie Manie

Is-sur-Tille, dimanche 25

Repas des aînés

Mars

Is-sur-Tille, dimanche 18

Thé dansant

Is-sur-Tille, samedi 24

Journée du livre et des vieux papiers

Is-sur-Tille, 24 & 25

Foire aux vins et aux fromages

Is-sur-Tille, dimanche 25

Après-midi jeux de société en famille

Avril

Til-Châtel, vendredi 6

Spectacle, *Mademoiselle Odile fait son cabaret*, par la compagnie Du clair obscur

Is-sur-Tille, samedi 7

Théâtre gestuel, *Chroniques des sentiments*, par la compagnie Coléoptère

Crécey-sur-Tille, samedi 28

Sortie nature

Marcilly-sur-Tille, 28 & 29

Bourse aux vélos

Mai

Is-sur-Tille, vendredi 5

Portes ouvertes école Sainte-Jeanne-d'arc

Marsannay-le-Bois, samedi 6

Exposition loisirs créatifs

Courtivron, mardi 8

Vide-grenier

Is-sur-Tille, dimanche 13

Poursuite sur Terre et Kartcross

Is-sur-Tille, 19-20-21

Exposition *Nos poupées d'enfance*

Is-sur-Tille, 19

Foire de printemps

Marsannay-le-Bois, dimanche 20

Foulée des cochons

Is-sur-Tille, samedi 26

Mots croisés

Juin

Moloy, samedi 2

Sortie nature

Is-sur-Tille, samedi 9

Fête de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc

Is-sur-Tille, samedi 9

Celt'Is

Marsannay-le-Bois, dimanche 10

Vide-grenier

Is-sur-Tille, samedi 16

Marché nocturne

Is-sur-Tille, dimanche 17

Vide-grenier

Marcilly-sur-Tille, samedi 23

Feux de la Saint-Jean

Courtivron, samedi 23

Concours de pétanque et Feux de la Saint-Jean

Spoys, dimanche 24

Vide-grenier

Juillet

Marcilly-sur-Tille, samedi 14

Festivités du 14 juillet

Is-sur-Tille, 13-14

Festivités du 14 juillet

Spoys, samedi 14

Festivités du 14 juillet

Tarsul, samedi 21

Marché nocturne

Moloy, samedi 28

Marché gourmand



1. Inauguration de la chapelle du Dieu de pitié à Pichanges • 2. Spoy • 3. Église de Villey-sur-Tille
 • 4. Marcilly-sur-Tille • 5. Marché nocturne à Chagnay • 6. Lavoir de Lux • 7. Inauguration du
 sentier de randonnée *du Creux bleu à Mortière* à Villecomte • 8. Mont Saint-Siméon de Saulx-
 le-Duc • 9. Marché nocturne de Crécey-sur-Tille • 10. Sortie nature à Is-sur-Tille • 11. Sentier
 de randonnée *Sources et rouissoirs* à Poiseul-les-Saulx • 12. Visite guidée de Molo • 13. Bief à
 Til-Châtel • 14. Église d'Épagny • 15. Église d'Avelanges • 16. Lavoir de Vernot • 17. Courtivron
 • 18. Marey-sur-Tille • 19. Lavoir d'Échevannes • 20. Diénay • 21. Lavoir de Tarsul • 22. Église de
 Gemeaux • 23. Église de Marsannay-le-Bois

